

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane, LAGAREIRO Chantal et BERNER Elodie.

Excusé:

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Vote des Comptes Administratifs et des comptes de Gestions 2016, Budget Communal et Budget Assainissement – Affectation des résultats

BUDGET COMMUNAL

Excédent antérieur reporté au 01/01/2016		11 446.50
<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	735 537.44
	Dépenses	- 542 997.48
Résultat de fonctionnement		192 539.96
<u>TOTAL A AFFECTER</u>		203 986.46
<u>Investissement</u> :	Recettes	360 577.28
	Dépenses	- 447 062.49
Résultat d'investissement		- 86 485.21
Restes à réaliser	Dépenses	- 6 400.00
<u>TOTAL DEFICIT</u>		- 92 885.21
Excédent reporté au 31/12/2016		111 101.25

BUDGET ASSAINISSEMENT

Excédent antérieur reporté au 01/01/2016		7 468.55
<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	64 359.16
	Dépenses	- 48 943.62
Résultat d'exploitation		15 415.54
<u>TOTAL A AFFECTER</u>		22 884.09
<u>Investissement</u> :	Recettes	77 206.40
	Dépenses	- 67 181.57
Résultat d'investissement		10 024.83
Restes à réaliser :	Recettes	1 270 000.00
	Dépenses	- 1 277 000.00
Excédent d'investissement reporté		3 024.83
Excédent de fonctionnement reporté au 31/12/2016		22 884.09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2016 du Budget Communal et du Budget Assainissement, et les comptes de gestion du trésorier.

Information sur les entreprises retenues qui effectueront les travaux de la construction de la station d'épuration de type FPR et réseaux associés

Le Maire explique que, après négociations avec les entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres, les entreprises retenues sont :

- LOT N°1 : réseaux de transfert des eaux usées : Entreprise GUINOT de Montchanin pour un montant de 210 719.75 € HT
- LOT N°2 : création d'une station de type Filtres Plantés de Roseaux : entreprise SCIRPE Centre Est de Sainte Foy les Lyon pour un montant de 664 043.58 € HT.

L'ensemble de l'opération s'élèvera à 1 006 275.05 € HT y compris tous les frais de maîtrise d'œuvre, études spécifiques, coordination S.P.S., divers et imprévus, soit environ 100 000 € de moins que l'estimatif réalisé par le Cabinet BEREST.

La commune a déjà repris contact avec les services de l'Agence de l'Eau pour qu'ils valident le montant de la subvention accordée.

Autorisation pour le Maire pour retenir l'entreprise qui effectuera les travaux Rue du Nièvre et Rue Bomme

L'appel d'offres a été lancé le 6 mars et l'ouverture des plis aura lieu le mercredi 22 mars ; afin de ne pas retarder le démarrage des travaux pour qu'ils soient terminés à l'ouverture de l'E.H.P.A.D. au mois de mai, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à retenir l'entreprise la mieux disante (après l'accord de la Commission d'Ouverture des Plis) et lui donne tout pouvoir pour signer le marché de travaux correspondant.

Vote des subventions aux associations et écoles pour 2017

Les conseillers votent les montants des subventions aux associations et écoles : ils seront détaillés dans le prochain bulletin municipal qui paraîtra au mois de juin.

Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Mme Dalmasso Monique, secrétaire de mairie, peut prétendre à un avancement de grade à compter du 1^{er} avril 2017 ; un dossier a donc été envoyé au Centre de Gestion pour avis.

Le Conseil Municipal accepte de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à raison de 19H par semaine ; si la Commission Administrative Paritaire donne un avis favorable, elle pourra être nommée dans ce poste à compter du 1^{er} avril 2017 (M. Nicolas Dalmasso ne participe pas au vote).

Convention cadre missions facultatives avec le Centre de Gestion

En plus des missions obligatoires qui lui sont confiées, le Centre de Gestion de Saône et Loire propose des missions facultatives payantes telles que la médecine préventive, l'aide au tri des archives, le conseil et l'organisation en ressources humaines, par exemple. Une convention cadre reprend donc les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations.

Les conseillers autorisent M. le Maire à signer cette convention cadre avec le Centre de gestion pour les missions facultatives.

Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Nicole Limoge

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le nouvel E.H.P.A.D. Nicole Limoge va ouvrir à Ciel courant mai et qu'un représentant de la Commune d'implantation est obligatoirement membre du Conseil d'Administration de l'établissement.

Le Conseil Municipal désigne M. Daniel RATTE comme représentant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Nicole Limoge.

Informations diverses

- M. le Maire informe les conseillers que pour élargir la Rue Neuve, la commune pourrait acheter une petite bande de terrain située en bordure de route à M. et Mme Biancardi ; les modalités de cette transaction seront décidées lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- La Sté Free Mobile est venue visiter différents emplacements possibles sur le commune afin d'installer un mât ; elle proposera prochainement ses conditions financières.
- La commission communale pour la rédaction du bulletin municipal se réunira le lundi 27 mars à 19H et celle des finances le même jour à 14H.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 6 avril à 20H30 pour le vote du Budget Primitif.
- Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai : le scrutin sera ouvert jusqu'à 19H.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22H30.

A CIEL, le 8 mars 2017
Le Maire,